

## Le CONSEIL DEPARTEMENTAL des ARDENNES

RECRUTE

### UN EDUCATEUR SPECIALISE - SUIVI DE PLACEMENT

REF. DSR - 1214



**AFFECTATION :** DGASR - DIRECTION ACTION SOCIALE ET TERRITOIRES  
MISSION ENFANCE/PARENTALITE PROTECTION DE L'ENFANCE  
DTS CENTRE ARDENNES – CHARLEVILLE-MEZIERES

**CADRE  
D'EMPLOIS :** ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF TERRITORIAL

#### **MISSIONS :**

Sous la responsabilité hiérarchique du responsable de la mission Enfance et Parentalité et/ou, le cas échéant de son adjoint, vous aurez pour mission d'accompagner et d'assurer la prise en charge des enfants confiés sur décision judiciaire au Président du Conseil Départemental, de leur famille, ainsi que les jeunes majeurs (Contrat Jeune Majeur) dans le respect de l'article L. 221-1 du Code d'Action Sociale et des familles.

#### **ACTIVITES :**

##### **1. Application de la décision judiciaire de placement :**

- Organiser le placement du mineur conformément à l'ordonnance judiciaire, à la politique départementale dans le respect du droit des usagers et notamment des dispositifs relatifs à l'autorité parentale
- Accompagner l'enfant sur son lieu d'accueil (Foyer Départemental de l'Enfance, assistant familial, etc)
- Mettre en place les droits de visite et/ou d'hébergements fixés par l'ordonnance en lien avec le lieu d'accueil et la famille
- Coordonner et/ou encadrer les visites parents-enfants en lieu neutre, à la Délégation Territoriale, au domicile des parents selon le cadre fixé.
- Participer, tout au long de la mesure, aux différentes audiences (Cour d'appel, premières audiences et fin de placement)

##### **2. Mise en place du projet d'action individuel du mineur et de sa famille :**

- Mettre en place le projet d'action personnalisé pour l'enfant et sa famille visant au maintien et/ou au rétablissement des relations parents-enfants
- Mettre en place tous les moyens nécessaires pour favoriser le retour de l'enfant dans sa famille et les évaluer de façon permanente
- Veiller à l'application du projet individuel défini pour l'enfant et sa famille et en rendre compte régulièrement au responsable de la Mission Enfance Parentalité et/ou à son adjoint pour évaluation
- Proposer aux familles et aux enfants des actions individuelles ou collectives en lien avec l'ensemble des professionnels du territoire permettant ainsi de travailler le lien parents-enfants
- Coordonner les actions des assistants familiaux et de l'ensemble des partenaires intervenant dans la situation de l'enfant

##### **3. Suivi et évaluation des situations :**

- Informer régulièrement l'autorité judiciaire, le Responsable de la Mission et/ou son adjoint au travers des différents écrits professionnels (note d'incidents, bilans, synthèse, etc)
- Participer aux différents bilans et concertations relatifs à la situation du mineur (échéance de placement, rencontre annuelle pour les enfants à statuts particuliers, etc)
- Etablir des rapports d'échéance en étant force de proposition pour transmission au magistrat
- Faire remonter au Responsable de la Mission et/ou à l'adjoint les difficultés rencontrées dans la prise en charge de l'enfant ou liées à l'exercice de la mission



#### 4. **Accompagnement du Jeune Majeur (18-21 ans)**

- Accompagner et évaluer la demande du futur jeune majeur auprès du Responsable de la Mission Enfance Parentalité et/ou de l'adjoint afin d'établir un contrat en lien avec un projet cohérent
- Mettre en place le CJM via un projet d'action pour le jeune majeur visant à garantir sa sécurité, son éducation et/ou son insertion
- Evaluer régulièrement la situation du jeune majeur en réajustant le projet si nécessaire
- Accompagner le jeune majeur dans son projet de vie
- Etablir des rapports d'information au Responsable de la Mission et/ou à l'adjoint en proposant ou non le renouvellement de la prise en charge



#### 5. **Vie institutionnelle**

- Prendre en compte les potentialités du territoire
- Répondre aux problématiques identifiées localement
- Décliner les décisions de l'Assemblée Départementale,
- Garantir la cohérence globale et transversale de l'ensemble des actions conduites en direction des publics.

#### **PROFIL :**

##### **Diplômes / concours requis**

- Diplôme d'Etat d'Assitant de Service Social ou d'Edicateur Spécialisé

##### **Connaissances et expériences souhaitées**

- Bonne maîtrise de la législation en matière de protection de l'enfance
- Connaissances des différentes réglementations relatives à l'exercice de l'autorité parentale ainsi que des droits de l'enfant

##### **Savoir-faire**

- Maîtrise des techniques d'entretiens souhaitée
- Pratique de la bureautique et du logiciel métier Solis souhaitée
- Travail en équipe indispensable (transversalité vis à vis des situations suivies)
- Capacité d'écoute et d'analyse

##### **Aptitudes et qualités requises**

- Compétences rédactionnelles
- Grande disponibilité (dépassement des horaires réguliers)
- Réactivité et gestion des situations d'urgence
- Grande autonomie et organisation
- Capacités d'adaptation

##### **CONDITIONS :**

- Recrutement statutaire ou à défaut contractuel
- Rémunération statutaire et régime indemnitaire
- Collectivité affiliée au Comité National d'Action Sociale



## **POSTE A POURVOIR A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2019**

Merci d'adresser vos candidatures à  
[www.emploi@cd08.fr](mailto:www.emploi@cd08.fr)

Renseignement au 03.24.52.48.14



